

Pôle santé social handicap

Nantes, le 9 janvier 2024

Dossier suivi par :

Stéphane BERTROU
Conseiller technique de la rectrice pour l'adaptation scolaire et
la scolarisation des élèves en situation de handicap

La rectrice de la région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des universités

Tél : 02 40 37 38 84
Mél : secretariat.ash@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

à
Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les enseignants référents de
scolarité

S/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie,
directrices et directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : accès aux études post-baccalauréat des élèves à besoins particuliers

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, le Rectorat d'académie souhaite faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap de l'académie.

Afin d'anticiper au mieux les besoins des futurs étudiants et apprentis et de mettre en place les aides nécessaires à leur inclusion (tant sur le plan de la vie quotidienne que dans l'accès au contenu pédagogique des cours), je vous invite à communiquer aux élèves de terminale de votre établissement concernés les coordonnées du référent handicap de l'établissement choisi ou, pour l'apprentissage, celles du coordonnateur départemental de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap :

- **pour Nantes Université :**

Monsieur Stéphane BRUNAT - mél : relais.handicap@univ-nantes.fr
tel : 02 40 37 10 36

- **pour l'Université d'Angers :**

Madame Marlène TOUZEAU - mél : marlene.touzeau@univ-angers.fr
tel : 02 44 68 86 28

- **pour Le Mans Université :**

Madame Sandra HOGER - mél : relaishandicap@univ-lemans.fr
tel : 02 43 83 27 64

- **pour les Facultés Libres de l'Ouest :**

Madame Nadège DOISNEAU - mél : accessibilite@uco.fr
tel : 02 41 81 65 94

- **pour l'Institut Catholique de Vendée (ICES) :**

Madame Catherine THOMAS-BOISSELIER - mél : cthomas@ices.fr
tel : 02 51 46 12 13

- **pour les BTS et classes préparatoires aux grandes écoles :**
Enseignants référents de scolarité de référence

- **pour les lauréats des concours aux grandes écoles :**
Madame Catherine BON - mél : catherine.bon@imt-atlantique.fr
tel : 02 51 85 81 31

- **pour l'apprentissage, les contrats de professionnalisation et les formations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle :**

Loire-Atlantique :

Madame Karine RAGNEAU - mél : karine.ragneau@btpcfa-pdl.com
tel : 02 40 92 17 54

Maine-et-Loire :

Madame Françoise PAGEAUD - mél : francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr
tel : 02 41 49 57 03

Mayenne :

Monsieur Jérôme ROBERT - mél : jrobert@artisanatpaysdelaloire.fr
tel : 02 43 59 03 62

Sarthe :

Madame Nathalie VAVASSEUR - mél : nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr
tel : 02 43 40 60 54

Vendée :

Madame Estelle GUERY - mél : eguery@artisanatpaysdelaloire.fr
tel : 02 51 36 53 11

Je vous invite également à mettre en relation les élèves de terminale qui ont un projet de poursuite d'études en Loire-Atlantique avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Association Handisup :

Monsieur Nicolas FORGET - mel : contact@handisup.fr
tel : 02 51 84 03 98

Ce service apporte un soutien dans les démarches de la vie quotidienne (logement, transport, mobilité, accès aux droits, mise en place de compensation du handicap...), d'insertion professionnelle (recherche d'entreprise dans le cadre d'une alternance, recherche de stage...) et d'entrée en formation (lorsque l'établissement n'est pas doté de Référent Handicap).

Conformément à la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant pourront solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de l'académie pour demander un réexamen de leur dossier si la proposition d'admission qu'ils auront reçue après le 30 mai 2024 n'est pas compatible avec leur situation ou leurs besoins particuliers. Sur cette base, la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pourra effectuer une proposition d'inscription dans un établissement dans une zone géographique compatible avec leur situation.

Je vous remercie de votre engagement au service de tous les élèves.


Katia BÉGUIN

Copie : Messieurs les DDEC